

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2016-12-05</u>	ANNEE 2016 <u>Objet :</u> Convention Accueil Jeunes et Point Ecoute
<p>Le huit décembre deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Mme Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST, Gérard SZYNDRALEWIEZ <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Mélusine BALLIF (donne procuration à Marie-Pierre GINTRAND), Lionel GENTIT (donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Mme Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 1er décembre 2016 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Animation Jeunesse et Culture animera sur la commune de Mogneneins un accueil jeunes et un point d'écoute tout au long de l'année scolaire 2016-2017 visant à permettre aux jeunes de se rencontrer et d'échanger autour d'activités sportives, ludique ou artistiques, de participer à des sorties construites avec eux, de favoriser leur implication dans la vie quotidienne de la commune et de devenir acteur de la qualité de vie de Mogneneins.

Pour cela la commune s'engage à mettre à disposition de l'association Animation Jeunesse et Culture aux dates et heures fixées pour l'accueil jeune et le point écoute, un local chauffé, équipé de sanitaires et si possible d'une cuisine mais également de communiquer à AJC la clé WEP de sa connexion Wi-Fi que l'association s'engage à ne divulguer sous aucun prétexte.

La commune versera à l'AJC une aide financière d'un montant de 1 920 euros (1^{er} versement de 960 euros à la signature de la convention et 2^{ème} versement de 960 euros le 25 juin 2017) sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION